

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur le Next Edge Bio-Tech Plus Fund que vous devriez connaître. Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Next Edge Capital Corp. au 1-877-860-1080 ou au info@nextedgcapital.com ou visitez le site www.nextedgcapital.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos investissements et respecte votre tolérance au risque.

Veillez consulter la dernière page du présent document pour obtenir des renseignements sur une fusion de fonds en instance qui vise le Fonds.

Bref aperçu

Code du fonds :	NEC 214	Gestionnaire du fonds :	Next Edge Capital Corp.
Date de création de la catégorie :	Le 23 janvier 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Next Edge Capital Corp.
Valeur totale du fonds au 30 septembre 2020 :	10 746 365 \$	Distributions :	Revenu net, en décembre de chaque année Gains en capital nets réalisés, en décembre de chaque année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	4,51 %	Placement minimal :	Placement initial de 5 000 \$/ placement additionnel de 1 000 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à court et à long terme en investissant dans des sociétés de la biotechnologie et des soins de santé de faible et de moyenne capitalisation situées au Canada et aux États-Unis.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 septembre 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

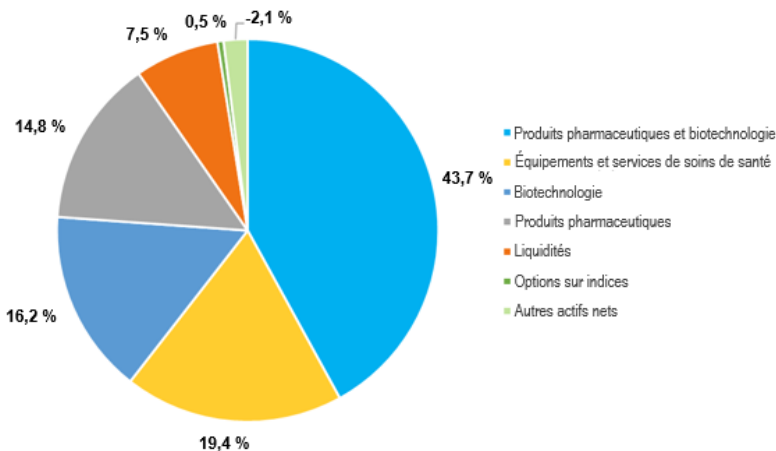
10 principaux placements (au 30 septembre 2020)

1. SQI Diagnostics Inc.	8,4 %
2. Microbix Biosystems Inc.	7,3 %
3. Aequus Pharmaceuticals Inc.	6,7 %
4. MRI Interventions, Inc.	5,7 %
5. iCo Therapeutics Inc.	5,3 %
6. Exelixis Inc.	5,0 %
7. Bluebird Bio Inc.	3,9 %
8. Apellis Pharmaceuticals Inc.	3,8 %
9. Opsens Inc.	3,7 %
10. FibroGen Inc.	3,4 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 53,3 %

Nombre total de placements 48

Répartition des placements (au 30 septembre 2020)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

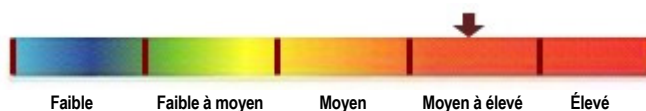
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Next Edge Capital Corp. estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne à élevée**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans un organisme de placement collectif? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

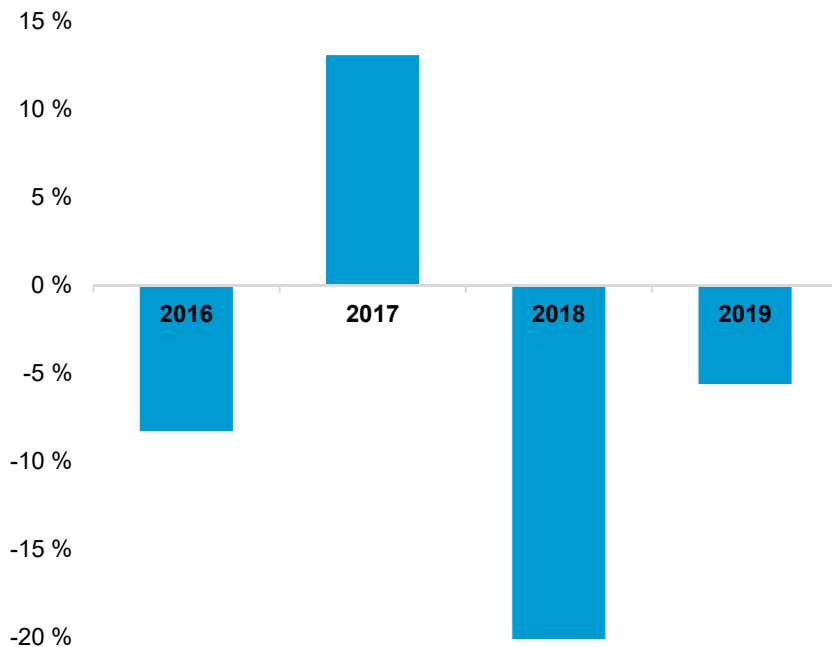
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie F du Fonds au cours des quatre dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie F du Fonds au cours des quatre dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué au cours de la dernière année et a augmenté au cours de l'année précédente. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie F du Fonds sur trois mois au cours des quatre dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	36,18 %	29 mars 2019	Votre placement augmenterait à 1 362 \$.
Pire rendement	-25,49 %	31 décembre 2018	Votre placement chuterait à 745 \$.

Rendement moyen

Le rendement annuel composé des parts de catégorie F du Fonds s'établit à -3,88 % depuis sa création. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du Fonds à sa création, la valeur de votre placement s'établirait aujourd'hui à 961 \$.

À qui le Fonds est-il destiné?

Le Fonds convient aux investisseurs qui :

- investissent à moyen ou à long terme
- peuvent tolérer un niveau de risque allant de moyen à élevé
- cherchent une occasion de plus-value du capital

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie F du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Les parts de catégorie F ne comportent pas de frais d'acquisition.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement, ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 30 juin 2020, les frais du Fonds s'élevaient à 9,19 % de sa valeur, ce qui correspond à 92 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	4,51 %
Ratio des frais d'opérations (RFO)	4,68 %
Frais du fonds	9,19 %

Dans certaines circonstances, le Fonds versera à Next Edge Capital Corp. une rémunération au rendement correspondant à 20 % du gain en pourcentage de la valeur liquidative des parts de catégorie F du Fonds au cours d'une période donnée, comparativement à un indice de référence composé (i) de l'indice plafonné S&P/TSX du secteur des soins de santé, à hauteur de 40 %; et (ii) de l'indice NASDAQ des biotechnologies, à hauteur de 60 %, au cours de la même période. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Frais et charges payables par le Fonds » du prospectus simplifié du Fonds.

Renseignements sur la commission de suivi

La souscription de parts de catégorie F n'est pas assortie d'une commission de suivi.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	À l'appréciation de Next Edge Capital Corp., jusqu'à 3,00 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant leur acquisition. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais de substitution	La société de votre représentant pourrait vous facturer jusqu'à 3,00 % de la valeur des parts que vous échangez contre des parts d'un autre fonds de Next Edge.
Convention prévoyant le paiement de frais	Les titres de la catégorie F obligent les investisseurs à participer à une convention prévoyant le paiement de frais avec la société de leur représentant. Les commissions perçues aux termes de ces ententes sont négociées entre vous et la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Next Edge Capital Corp. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du fonds.

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6
www.nextedgecapital.com

Téléphone : 416-775-3600
Numéro sans frais : 1-877-860-1080
Courriel : info@nextedgecapital.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée Comprendre les organismes de placements collectifs, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

FUSION DU FONDS EN INSTANCE

Sous réserve de l'approbation requise des organismes de réglementation et des porteurs de titres, le gestionnaire propose de fusionner le Fonds et Next Edge Biotech and Life Sciences Opportunities Fund, avec prise d'effet vers le 18 décembre 2020 (la « fusion »). Les porteurs de parts du Fonds inscrits en date du 6 novembre 2020 seront tenus d'approuver la fusion. Ces porteurs de parts recevront un avis de convocation à l'assemblée et une circulaire d'information de la direction conformément aux exigences en matière de valeurs mobilières applicables. L'approbation des porteurs de parts requise sera sollicitée à une assemblée extraordinaire qui sera tenue vers le 15 décembre 2020. Si vous avez des questions sur la fusion ou un placement dans le Fonds, veuillez communiquer avec nous ou avec votre représentant. De plus amples renseignements figurent également dans le prospectus simplifié du Fonds.